



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/63/Add.1
26 mai 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Addendum

RESUME ET RESULTATS DES DEBATS TENUS DANS LES SESSIONS D'UNE DEMI-JOURNEE ORGANISEES A CE JOUR SUR LES APPROCHES STRATEGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENDEMENT DE KIGALI ET LA CONTRIBUTION A UN SECTEUR DU REFROIDISSEMENT DURABLE DES ACTIVITES APPUYEES PAR LE FONDS MULTILATERAL (DECISION 95/96)

Introduction

1. La troisième session informelle d'une demi-journée sur les approches stratégiques de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour une réduction durable des HFC et la contribution à un secteur du refroidissement durable des activités appuyées par le Fonds multilatéral (décision 95/96) s'est tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, Canada, le 25 mai 2025.
2. Les membres et les membres cooptés du Comité exécutif, les représentants des agences bilatérales et d'exécution, ainsi que les observateurs ont participé à la session.

Résumé et résultats de la troisième demi-journée

3. L'ordre du jour de la troisième demi-journée comprenait deux parties principales : la partie A consacrée à la mise en place de plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) complets et orientés vers l'avenir tout en promouvant un secteur du refroidissement durable, et la partie B dédiée aux facteurs institutionnels permettant de soutenir la mise en œuvre des KIP ainsi que le refroidissement durable et l'efficacité énergétique. La partie A de la troisième demi-journée s'articulait autour de deux sujets : (1) comment faire le lien entre les KIP et les priorités nationales concernant les secteurs économiques et les secteurs émergents dans lesquels la consommation de HFC augmente, et (2) comment engager au mieux les utilisateurs finaux et inspirer l'innovation dans le secteur de l'entretien.
4. Quatre experts internationaux ont partagé leurs réflexions, par le biais de vidéos préenregistrées, sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre à multiples facettes en lien avec les objectifs du Protocole de Montréal, la demande émergente en refroidissement pour les centres de données, l'inspiration de la

numérisation dans le secteur de l'entretien, et l'importance de l'institutionnalisation du secteur du refroidissement et de sa valeur pour l'économie nationale.

5. Les discussions ont été lancées par 2 ou 3 participants sélectionnés au préalable qui ont présenté leurs réflexions sur chacun des sujets abordés dans les parties A et B. Le rapport de la troisième session informelle d'une demi-journée, qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/Inf.3, contient des informations détaillées sur les discussions.

Principaux enseignements

6. Les principaux enseignements de la troisième demi-journée, tirés des discussions et des interventions des participants, sont résumés ci-dessous :

- (a) Reconnaissance de la nécessité d'une approche globale tenant compte des priorités nationales et des secteurs émergents pour contribuer à un secteur du refroidissement durable. Parmi les possibilités figurent notamment le fait de renforcer le positionnement de l'Unité nationale de l'Ozone par la collaboration, la coordination et l'engagement avec les ministères et les agences gouvernementales, l'industrie locale et les associations professionnelles afin d'accroître les effets de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali ; collecter des données de haute qualité et de veiller à ce que la collecte de données soit plus régulière afin que les analyses de données puissent étayer l'approche globale, en particulier en ce qui concerne les actions sur la base installée du pays ; se servir du Fonds multilatéral comme d'un catalyseur pour débloquer d'autres possibilités financières afin d'encourager l'approche globale ;
- (b) Tirer parti des plateformes de coopération régionale pour renforcer l'accès aux solutions de remplacement à faible PRP ou à PRP moindre, accroître le pouvoir d'achat de la chaîne d'approvisionnement et soutenir la viabilité des petites et moyennes entreprises au-delà de la conformité au Protocole de Montréal, ainsi que des programmes coordonnés de formation et de certification des techniciens ; et
- (c) S'agissant de la meilleure façon d'impliquer les utilisateurs finaux et d'inspirer l'innovation dans le secteur de l'entretien, il est nécessaire d'inciter les petits et grands utilisateurs finaux (consommateurs) à changer de comportement en encourageant la maintenance préventive par le biais d'un engagement et d'une connaissance accrue de l'utilisateur final, d'une certification obligatoire basée reposant les compétences, d'un renforcement de l'application de la législation relative au maintien de la réduction progressive, de la création d'outils de sensibilisation visant à mettre en évidence les avantages économiques pour les techniciens et d'un effet de levier sur le changement de comportement dans le cadre des marchés publics. Il est nécessaire d'envisager la transformation du secteur de l'entretien par le recours à des outils numériques, y compris, entre autres, des outils virtuels de formation et d'entretien, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la mesure du possible, et l'utilisation de l'influence des associations de réfrigération et de climatisation dans le but de diffuser les connaissances techniques.